

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N°27/MAI/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39**

SEANCE DU 13 MAI 2015

NOTA :

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :
7 mai 2015
- le compte rendu du Conseil municipal
a été affiché en Mairie le :
20 mai 2015

L'an deux mille quinze le treize mai
à dix-sept heures vingt s'est réuni en
séance ordinaire le Conseil municipal de
La Possession sous la présidence de
Monsieur Robert TUCO, 1^{er} Adjoint

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Robert TUCO - Marie Françoise LAMBERT - Gilles HUBERT - Michèle MILHAU - Pascal PARISSE - Jean Christophe ESPERANCE - Denise FLACONEL - Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS - Sophie VAYABOURY - Camille BOMART - Didier FONTAINE (affaires n°08 à 28) - Jocelyne DALELE - Marie Claire DAMOUR - Jean Marc VISNELDA - Christophe DAMBREVILLE - Marie Line TARTROU - Jean Luc BILLAUD - Edith LO PAT - Christel VIRAPIN (affaires n°03 à 29) - Daniel FONTAINE - Simone CASAS - Benoît CANTE - Thérèse RICA - Jérémie BORDIER

ÉTAIENT ABSENTS :

Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY - Anaïs HERON - Jocelyn DE LAVERGNE - Jean François DELIRON - Marie Andrée LACROIX FAVEUR - Philippe ROBERT - Anne Flore DEVEAUX

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Vanessa MIRANVILLE (procuration à Robert TUCO) - Jacqueline LAURET (procuration à Sophie VAYABOURY) - Didier FONTAINE (procuration à Thierry BEAUVAL, affaires n°01 à 07, et 29) - Christel VIRAPIN (procuration à Pascal PARISSE, affaires n°01 et 02) - Fred JULENON (procuration à Jocelyne DALELE) - Eve LECHAT (procuration à Gilles HUBERT) - Laurent BRENNUS (procuration à Jérémie BORDIER) - Erick FONTAINE (procuration à Thérèse RICA)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Michèle MILHAU ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.

AFFAIRE N°27 : DEVELOPPEMENT DURABLE - ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION LES ECO-MAIRES

L'association nationale des maires et des élus locaux pour l'environnement et le développement durable (dite les « Eco maires »), créée en 1989 réunit des maires et des élus de tout horizon géographique et politique, délibérément impliqués.

Elle fédère des territoires qui se donnent pour mission de valoriser et de travailler davantage au service de la protection de l'environnement et du développement durable.

Elle met en réseau aujourd'hui près de 1 870 collectivités adhérentes et partenaires sur toute la France métropolitaine et l'Outre-mer.

Pilotée par un conseil d'administration transpolitique composé d'élus locaux et nationaux renouvelé chaque année, cette structure dispose d'une équipe administrative étoffée et d'expérience experte sur les questions de financement, de législation et de méthodologie en matière d'accompagnement personnalisé pour la mise en œuvre de politiques et de projets de transition écologique.

Les contributions des « Eco maires » recouvrent des questions de formation, d'animation, de valorisation, de mises en réseau, d'expertises thématiques à l'égard des élus ou des administratifs des structures adhérentes.

Son siège social est situé au 215 bis Boulevard St Germain 75 007 Paris ;

Le montant de l'adhésion est fixé par l'association à 9 cts/habitant ce qui représente une somme de 2 796 € pour la commune de La Possession (31 062 habitants-source Insee).

Une plaquette de présentation de l'association, ainsi que les statuts de l'association étaient joints en annexe n°19.

Le rapport d'activité 2013 de l'association, annexe n°20, était consultable en mairie.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment son article L.2121-29 ;
- Vu les crédits votés au budget de l'exercice en cours ;
- Considérant qu'il est de l'intérêt de la ville de participer aux initiatives et activités organisées par l'Association Les Eco Maires, afin de bénéficier des documentations, informations, échanges et expériences résultant de ces initiatives ;

La commission Aménagement et Développement du territoire réunie en date du 30 avril 2015 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés,

Abstentions :

- | | |
|--------------------|-------------------|
| 1. Laurent BRENNUS | 3. Erick FONTAINE |
| 2. Jérémie BORDIER | 4. Thérèse RICA |

- **approuve l'adhésion de la ville à l'Association Les Eco Maires pour l'année 2015 et le versement de la cotisation fixée pour cette année à la somme de 2796€ ;**
- **autorise la Maire à accomplir toutes formalités relative à la mise en œuvre de cette décision d'adhésion.**

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE



Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20150513-27MAI2015-DE
Date de télétransmission : 22/05/2015
Date de réception préfecture : 22/05/2015